

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENCADREMENT ET DE RESPONSABLE D'UNITE D'INTERVENTION SOCIALE (CAFERUIS)

(Décret n°2004-289 du 25 mars 2004 – Arrêté du 04 octobre 2016)

CONDITIONS D'ACCES

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- Justifier d'un diplôme au moins de niveau 5, délivré par l'Etat et visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au RNCP au moins de niveau 6 ;
- Justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau 5 figurant au livre 3 de la 4^e partie du code de la santé publique et de 2 années d'expérience professionnelle ;
- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à 2 années d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP au niveau 5 et de 3 années d'expérience professionnelle dans des fonctions d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel) réalisée dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur social, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.
- Justifier d'un diplôme de niveau 4, délivré par l'Etat et visé par l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles, et de 4 ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Et avoir satisfait à l'entretien d'admission organisé par le centre ayant pour but d'apprécier les aptitudes des candidats à suivre la formation et leur motivation pour la profession.

OBJECTIFS

Cette formation de niveau 6 vise à développer des compétences génériques chez les cadres du secteur social : animer et gérer des équipes, concevoir et conduire des projets de service, fournir une expertise, communiquer, coordonner l'action.

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 6.

PROGRAMME DE LA FORMATION

➤ Formation théorique : 400h

Les 400 heures de formation théorique sont organisées en 4 unités de formation :

- UF1 Conception et conduite de projet (90h)
 - Méthodologie de projet et des partenariats
 - Contribution des sciences sociales
 - Démarche qualité et évaluation
- UF2 Expertise technique (150h)
 - Droit appliqué à l'action sociale
 - Connaissance des Politiques Publiques et des institutions sociales
 - Connaissance des bénéficiaires
- UF3 Management d'équipe (100h)
 - Organisation et conduite des interventions
 - Développement des compétences
 - Analyse des pratiques
- UF4 Gestion administrative et budgétaire (60h)

➤ Formation pratique : 420h

Elle se déroule sous la forme d'un stage effectué sur un ou deux sites qualifiants.

Qualification des formateurs en charge de la formation :
- Corps professoral qualifié : min. 4 ans d'expérience professionnelle dans le secteur social
- Enseignement général : min. Bac+4 et 5 ans d'expérience professionnelle

Equipements : centre de ressources et salles de cours

Langue d'enseignement : français



Contact : **Bertrand FRANCOIS-LUBIN**
Responsable filières Cadre
bfl@urass-ifmes.com
0596.79.23.85 / 0696.03.25.98



Durée : 10 mois

Frais d'entretien
d'admission : 100€

Frais de formation :
9.580€ (sous réserve)

Démarrage : Janvier